



## **Directives du 07.10.2015**

### **Statistique cantonale des centres médico-sociaux**

#### **1. Bases légales, buts et organisation de la statistique**

##### **1.1 Bases légales**

- Loi cantonale sur la santé (LS) du 14.02.2008
- Loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, en particulier article 14, lettre h
- Loi cantonale sur les soins de longue durée du 14.09.2011
- Ordonnance sur la statistique sanitaire cantonale du 01.10.2014
- Mandat de prestations délivré aux centres médico-sociaux régionaux du canton du Valais de juillet 2007
- Directives du Département du 14.01.2011 pour les Centres médico-sociaux régionaux concernant les contributions financières, le subventionnement et la tenue de la comptabilité financière

##### **1.2 Buts**

La statistique cantonale des centres médico-sociaux (CMS) est un relevé statistique répondant aux besoins du Canton dans ses tâches de planification et financement de ce domaine d'activité. Cette statistique considère notamment les types de prestations offertes par centre, l'activité effective et facturée par type de prestations, ainsi que les ressources en personnel.

##### **1.3 Organisation**

Conformément à l'article 13bis LS, l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) est en charge des relevés statistiques cantonaux et fédéraux dans le domaine sanitaire. Les établissements soumis à l'obligation de renseigner sont tenus de lui remettre les données nécessaires, complètes et véridiques, dans les délais impartis et sous la forme prescrite (article 3 Ordonnance sur la statistique sanitaire cantonale).

Le Service de la santé publique (SSP) charge un Groupe de travail GT-CMS de traiter les questions portant sur les définitions du relevé.

Les compétences et responsabilités vis-à-vis du Canton incombent aux Centres médico-sociaux régionaux. La coordination des Centres régionaux est assurée par le Groupement valaisan des Centres médico-sociaux (Groupement des CMS).

Les données du relevé cantonal livrées par les centres régionaux sont structurées d'une part par CMS régional, d'autre part par CMS subrégional. L'OVS traite et valide les données du relevé entre fin avril et fin juin. Pour ce faire, l'OVS interagit avec les centres régionaux pour procéder, si nécessaire, à des contrôles et consolidations.

Suite à la clôture du relevé, l'OVS transmet au SSP et au Groupement des CMS des extraits de données du relevé, selon besoins.



## **1.4 Délai de remise des données**

Les données doivent être remises à l'Observatoire valaisan de la santé pour le 30 avril de chaque année.

## **2. Définitions**

Les données de la statistique cantonale des centres médico-sociaux sont relevées à l'aide d'un questionnaire électronique (fichier Excel). Ci-après, sont données des informations sur les données relevées, leur définition et les exigences y-relatives.

### **2.1 Mesure transitoire**

La catégorie 1.3.2 (soutien aux proches) du tableau 6.1 ne doit pas être obligatoirement remplie.

### **2.2 Définitions complémentaires**

#### **2.2.1 Catégories de formation du personnel**

- Les liens entre catégories de formation du personnel du relevé cantonal et du relevé fédéral (SPITEX) ont fait l'objet d'une définition détaillée dans le cadre du relevé cantonal (annexe).

#### **2.2.2 Notions de base**

- Client : Un client correspond à une personne individuelle unique. Un client est une personne ayant reçu au moins une prestation lors de l'année considérée.
- Dossier : Un dossier désigne une prise en charge; les dossiers sont subdivisés par type d'intervention et par client. Plusieurs dossiers peuvent être ouverts en même temps pour le même client (p.ex. prestations de soins de longue durée et d'ergothérapie). Un même client peut avoir plusieurs dossiers ouverts et fermés pour un même type d'intervention pendant l'année. La clôture de dossier intervient à la fin de la prise en charge concernée.
- Acte : Un acte désigne une unité de prestation de base. Plusieurs actes peuvent être délivrés au cours d'une même consultation.
- Consultation : Une consultation correspond à une prestation délivrée à un client au CMS.
- Visite : Une visite correspond à un déplacement à domicile.



### 3. Annexe : Catalogue des variables

## Statistique cantonale des centres médico-sociaux (CMS)

### Catalogue des variables (selon version 2015 du questionnaire)

[Octobre 2014]

Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
ANNEE_DONNEES			
ID_REE	Identifiant de l'établissement		
<b>A ADRESSE</b>			
ADR01	Nom du CMS		
ADR02	Adresse du CMS		
ADR03	Nom de la personne de contact		
ADR04	Fonction de la personne de contact		
ADR05	Téléphone de la personne de contact		
ADR06	Email de la personne de contact		



Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
<b>1 PERSONNEL/PERSONAL</b>			
1.1.[1000-1990].[01-02]	Personnel selon la formation principale	Formations: 1. Infirmier/-ère HES - Bachelor en soins infirmiers 2. Infirmiers/ères diplômé(e)s ES 3. Diplôme infirmiers/-ères niveau I (DN1) 4. Diplôme infirmiers/-ères niveau II (DN2) 5. Diplôme infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/PSY 6. Diplôme Sage-femme 7. Certificat infirmiers/-ères-assistant(e)s (CC CRS) 8. Aide familiale CFC 9. Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC CFC) 10. Nurse 11. Aides familiales diplômé(e)s (diplôme cantonal) 12. Assistant(e) médical(e) CFC 13. Animatrice Accompagnatrice de personnes âgées (CRS) 14. Assistant socio-éducatif CFC - sociagogues 15. Aide-soignante avec certificat 16. Aide hospitalier(ère) 17. Auxiliaire de santé (CRS) 18. Animateur(trice) socioculturel(le) HES 19. Assistant social HES 20. Educateur/trice social/e diplômée ES 21. Psychologue 22. Ergothérapeute HES 23. Physiothérapeute HES 24. Assistant en pharmacie CFC 25. Ambulancier(cière) diplômé-e ES 26. Spécialiste en activation diplômé-e ES 27. Etudiantes / étudiants HES 28. Stagiaire - Apprenants et apprentis d'autres	Nbre de personnes/EPT comptés sur l'année selon la formation principale.  Personnes et postes comptés une seule fois en fonction du dernier diplôme obtenu et pertinent pour l'activité exercée.  L'ensemble des employés doit figurer, mais parmi les stagiaires, seuls ceux dont le salaire est versé par le CMS.



Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
		professions des soins 29. Stagiaire - Apprenants et apprentis d'autres professions du social 30. Stagiaires CRS 31. Autres stagiaires 32. Formation en direction, gestion et administration 33. Pas de formation spécifique dans le domaine du travail	
1.2.[1532-1999].[01-02]	Personnel selon la formation complémentaire (spécialisation)	Formations: 1. Formation en direction et gestion (DAS ou MAS) 2. Formation en santé communautaire (CAS, DAS ou MAS) 3. Spécialisation infirmier/-ère, branche puériculture 4. Gestion d'équipe et conduite de projets 5. Praticien(ne) formateur(trice) HES 6. Quality manager 7. Psychiatrie de la personne âgée / Psychothérapie 8. Oncologie et soins palliatifs 9. Psychiatrie 10. Spécialiste en assurances sociales (brevet) 11. Diplôme fédéral d'expert en assurances sociales 12. MAS en action et politiques sociales 13. Autre	Seuls les collaborateurs au bénéfice d'une formation complémentaire mentionnée doivent être saisis.  Nombre de personnes par formation (1.2.1532-1.2.1999): Chaque personne doit être saisie autant de fois que de titres de formation complémentaire obtenus.  Nombre de personnes (1.2.1998): Chaque personne ne doit être comptée qu'une seule fois, même si elle a obtenu plus d'un titre de formation complémentaire.



Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
1.3.[2000-3000].[01-02]	Personnel selon la fonction principale	Fonction principale: 1. Soins et aide à domicile auprès de la clientèle 1.1 Soins infirmiers 1.2 Aides familiales 1.3 Auxiliaires 1.4 Conseil social 1.5 Ergothérapie 1.6 Autres fonctions 2. Direction 3. Administration 4. Bénévoles	Nbre de personnes/EPT comptés sur l'année selon la fonction principale.  Personnes et postes comptés une seule fois.  L'ensemble des employés doit figurer, mais parmi les stagiaires, seuls ceux dont le salaire est versé par le CMS.
<b>2 LOGEMENT/WOHNSITUATION</b>			
2.1.[1-5]	Logement (Aide et soins à domicile)	Logement: 1. Appartement 2. Villa 3. EMS 4. Institutions pour personnes en situation de handicap 5. Autres institutions	Nbre de clients selon le type de logement. Prendre en compte la dernière situation de logement.  Clients comptés une seule fois.
<b>3 MENAGE/HAUSHALT</b>			
3.1.[1-8]	Ménage (Aide et soins à domicile)	Ménage: 1. Seul(e) 2. En couple sans enfant 3. En couple avec enfants (mineurs) 4. Famille monoparentale 5. Avec parents ou beaux-parents 6. Chez ses enfants 7. Avec autres personnes	Nbre de clients selon le type de ménage. Prendre en compte la dernière situation de ménage.  Clients comptés une seule fois.



Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
<b>4 CONSEIL À LA PETITE ENFANCE/MÜTTER- VÄTERBERATUNG</b>			
4.1.[1-3]	Conseil à la petite enfance		Nbre d'enfants. Nbre de consultations. Nbre d'heures de consultations.
4.2.[1-3]	Structure préventive pour la petite enfance		Nbre d'enfants. Nbre d'accueils. Nbre d'heures de consultations par le CMS.
<b>5 DOSSIERS/ARTEN</b>			
5.1.1 - 5.1.2.2.1	Dossiers (Aide et soins à domicile, soutien social)		Nbre de dossiers.  Dossier = prise en charge. Les dossiers sont subdivisés par client et type d'intervention.  Remarques: Plusieurs dossiers peuvent concerner un même client. Un même client peut avoir plusieurs dossiers ouverts ou fermés pendant une année donnée pour un même type d'intervention.
<b>6 PRESTATIONS/LEISTUNGEN</b>			
6.1.1 - 6.1.4	Personnes prises en charge par type de prestations (Aide et soins à domicile, soutien social)		Clients par type de prestations: un même client peut être saisi sous plus d'un type de prestations. Tous les clients suivis sont à saisir, avec ou sans prestation financière.



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Service de la santé publique  
Section Soins extra-hospitaliers

Dienststelle für Gesundheitswesen  
Sektion Spitalexterne Pflege

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

<b>Variablen</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Echelle</b>	<b>Définitions/Contenu</b>
6.1.5	Personnes prises en charge comptées une fois (Aide et soins à domicile)		Tous les clients suivis, chaque client compté une seule fois.
6.2.1 - 6.2.4	Visites/Consultations par type de prestations		Visite = déplacement à domicile. Consultation = prestation délivrée à un client au CMS.
6.3.1 - 6.3.3	Heures facturées par type de prestations (Aide et soins à domicile)		
6.4.1 - 6.4.3	Heures effectives par type de prestations (Aide et soins à domicile)		
6.5.1 - 6.5.3	Actes par type de prestations (Aide et soins à domicile)		Acte = unité de prestation de base. Plusieurs actes peuvent être délivrés au cours d'une même visite/consultation de base.
6.6.1 - 6.6.5.4	Prestations d'ergothérapie		Nbre de personnes prises en charge. Nbre de visites. Nbre d'heures facturées. Nbre d'heures effectives. Nbre d'actes.
6.7.1.[1-2]	Repas à domicile		Nbre de repas. Nbre de clients.
6.7.2.1	Sécurité à domicile		Nbre de clients.
6.7.3.[1-2]	Transport bénévole		Nbre de transports effectués. Nbre de clients.





Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
6.8.1_Total - 6.8.2_Nuit	Heures d'aide et de soins la nuit, le dimanche et les jours fériés		Nbre d'heures facturées.
<b>7 INTERVENTIONS</b>			
7.1.[1-5]	Motif de la demande (Aide et soins à domicile)	Motif de demande: 1. Maladie 2. Accident 3. Grossesse, accouchement 4. Autres	Nbre d'interventions selon le motif de la demande.
7.2.[1-12]	Origine de la demande (Aide et soins à domicile)	Origine de la demande: 1. Propre initiative 2. Famille et entourage 3. Médecin 4. Hôpital de soins aigus 5. Hôpital de soins gériatriques 6. Psychiatrie et psycho-gériatrie (IPVR/PZO) 7. EMS 8. Autre prestataire d'aide et de soins à domicile 9. Services spécialisés et institutions 10. Assurances 11. Autres	Nbre d'interventions selon l'origine de la demande.
7.3.[1-10]	Motif de fin de prise en charge (Aide et soins à domicile)	Motif de fin de prise en charge: 1. Autonomie, guérison 2. Hôpital de soins aigus 3. Hôpital de soins gériatriques 4. Psychiatrie et psycho-gériatrie (IPVR/PZO) 5. EMS 6. Autre prestataire d'aide et de soins à domicile 7. Autre institution 8. Décès à domicile 9. Autres motifs	Nbre d'interventions selon le motif de fin de prise en charge.



Variables	Intitulé	Echelle	Définitions/Contenu
<b>8 PATHOLOGIE</b>			
8.1.[1-18]	Pathologie (Aide et soins à domicile)	Pathologies: 1. Problèmes de dépendance 2. Mauvais état général - polypathologie de la personne âgée 3. Problèmes psychiques-psychiatriques (sans démence) 4. Démences / Alzheimer / Parkinson 5. Maladies dégénératives 6. Maladies du sang 7. Problèmes cardiovasculaires 8. Problèmes respiratoires 9. Problèmes oculaires 10. Problèmes ORL 11. Problèmes endocrinologiques (Diabète) 12. Problèmes gastro-intestinaux 13. Problèmes rénaux ou urinaires 14. Problèmes gynécologiques 15. Problèmes ostéo-articulaires 16. Problèmes dermatologiques 17. Maladie du système immunitaire	Nbre de dossiers selon le type de pathologie nécessitant la prise en charge.



#### 4. Annexe: Catégories professionnelles – Liens entre la statistique fédérale et cantonale

##### Formation principale

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
100	Infirmier/-ère HES	Pflegefachfrau / Pflegemann FH	1000	Infirmier/-ère HES - Bachelor en soins infirmiers	Diplomierter Pflegefachmann/-frau FH - Bachelor-Diplome in Pflege
110	Infirmiers/ères diplômé(e)s ES	Diplomierter Pflegefachfrau / diplomierter Pflegefachmann HF	1100	Infirmiers/ères diplômé(e)s ES	Diplomierter Pflegefachfrau - diplomierter Pflegefachmann HF
120	Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau I	Pflegefachfrau DNI /Pflegefachmann DNI oder Krankenschwester/-pfleger für Gesundheits- und Krankenpflege Diplomniveau I	1200	Diplôme infirmiers/-ères niveau I (DN1)	Pflegefachfrau DNI /Pflegefachmann DNI Niveau I (DN1)
111	Niveau diplôme: infirmiers/-ères niveau II	Krankenschwester/-pfleger für Gesundheits- und Krankenpflege Diplomniveau II	1110	Diplôme infirmiers/-ères niveau II (DN2)	Pflegefachfrau DNII /Pflegefachmann DNII Niveau II (DN2)
112	Niveau diplôme: infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/PSY	Diplom: Krankenschwester/-pfleger AKP/GKP/KWS/PsyKP	1120	Diplôme infirmiers/-ères diplômé(e)s SG/GKP/HMP/PSY	Diplom: Krankenschwester/- pfleger AKP/GKP/KWS/PsyKP
113	Sage-femme	Hebamme	1130	Diplôme Sage-femme	Diplom Hebamme/Entbindungspfleger FH (BSc)
121	Niveau certificat: infirmiers/-ères- assistant(e)s (CC CRS)	Fähigkeitsausweis: Krankenpfleger/in FA SRK	1210	Certificat infirmiers/- ères-assistant(e)s (CC CRS)	Fähigkeitsausweis: Krankenpfleger/in FA SRK, PKP



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
 Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
 Service de la santé publique  
 Section Soins extra-hospitaliers

Dienststelle für Gesundheitswesen  
 Sektion Spitalexterne Pflege

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
130	Aide familiales (CFC ou diplôme cantonal), assistant/e en soins et santé communautaire (CFC)	Hauspfleger/in (EFZ oder kantonales Diplom), Fachfrau / Fachmann Gesundheit (EFZ)	1301	Aide familliale CFC	Hauspflege EFZ
			1302	Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC CFC)	Fachfrau-mann Gesundheit (FaGe)
			1303	Nurse	Kinderpflege
			1304	Aides familiales diplômé(e)s (diplôme cantonal)	Hauspflege-Diplom (kantonal) - Familienhelfer/innen
131	Assistante médicale (CFC)	Medizinische/r Praxisassistent/in (EFZ)	1310	Assistant(e) médical(e) CFC	Medizinische/r Praxisassistent/in EFZ
132	Assistant/e de personnes âgées (CFC), assistant socio-éducatif/ve (CFC)	Betagtenbetreuer/in, Fachfrau / Fachmann Betreuung (EFZ)	1321	Animatrice Accompagnatrice de personnes âgées (CRS)	Ausbildung im Bereich Freizeitgestaltung für Betagte (SRK)
			1322	Assistant socio-éducatif CFC - sociagogues	Betagtenbetreuer/innen (FABE) - Sozialagogen/innen
133	Aide soignant/e (CRS), aide en soins et accompagnement (AFP)	Pflegeassistent/in SRK, Assistent/in Gesundheit und Soziales (EBA)	1331	Aide-soignante avec certificat	Pflegeassistentin mit Zertifikat (mit FA)
			1332	Aide hospitalier(ère)	Spitalgehilfin
			1333	Auxiliaire de santé (CRS)	PflegehelferIn (SRK)



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
 Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
 Service de la santé publique  
 Section Soins extra-hospitaliers

Dienststelle für Gesundheitswesen  
 Sektion Spitalexterne Pflege

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
150	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale	Sozialarbeiter/innen- (FH)/Sozialpädagog/innen- Ausbildung (HF oder FH) mit Diplom	1501	Animateur (trice) socioculturel (le) HES	Soziokulturelle/r Animator/in FH (BA/BSc)
			1502	Assistant social HES	Sozialarbeiter/in FH (BA/BSc)
			1503	Educateur/trice social/e diplômée ES	Dipl. Sozialpädagog/e/-gin HF
			1504	Psychologue	Psychologe/-gin
151	Autres professionnels diplômés de la santé (ergo- et physiothérapeutes, etc.)	Therapeutische Ausbildung mit Diplom (Ergo-, Physiotherapie u.ä.)	1511	Ergothérapeute HES	Ergotherapeut/in FH (BSc)
			1512	Physiothérapeute HES	Physiotherapeut/in FH
			1514	Assistant en pharmacie CFC	Pharma-Assistent/in EFZ
			1515	Ambulancier (cière) diplômé-e ES	Rettungssanitäter/in HF
			1516	Spécialiste en activation diplômé-e ES	Dipl. Aktivierungsfachfrau/-fachmann HF
152	Stagiaires	Praktikant/in in Ausbildung	1521	Etudiantes / étudiants HES	Studenten / Studentinnen FH
			1522	Stagiaire - Apprenants et apprentis d'autres professions des soins	Pratikanten - Studenten und Auszubildende aus anderen Gesundheitsberufen
			1523	Stagiaire - Apprenants et apprentis d'autres professions du social	Pratikanten - Studenten und Auszubildende aus anderen Sozialberufen
			1524	Stagiaires CRS	Praktikanten SRK
			1525	Autres Stagiaires	Andere Praktikanten



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Service de la santé publique  
Section Soins extra-hospitaliers

Dienststelle für Gesundheitswesen  
Sektion Spitalexterne Pflege

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
153	Formation en direction, gestion et administration	Ausbildung im Leitungs- und Administrationsbereich	1531	Formation en direction, gestion et administration	Ausbildung im Leitungs- und Administrationsbereich
155	Pas de formation spécifique dans le domaine du travail	Keine spezifische Ausbildung für die geleistete Arbeit	1551	Pas de formation spécifique dans le domaine du travail	Keine spezifische Ausbildung im Arbeitsfeld



### Formation complémentaire, spécialisation

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
153	Formation en direction, gestion et administration	Ausbildung im Leitungs- und Administrationsbereich	1532	Formation en direction et gestion (DAS ou MAS)	Verwaltung und Management Ausbildung (MAS und DAS)
140	Infirmiers/-ères diplômé(e)s en santé publique, domaine de l'aide et des soins à domicile	Nachdiplom Gesundheitsschwester/-pfleger, Fachbereich spitalexterne Gesundheits- und Krankenpflege	1401	Formation en santé communautaire (CAS, DAS ou MAS)	Ausbildung in Public Health (CAS, DAS oder MAS)
141	Spécialisation infirmier/-ère, branche puériculture	Nachdiplom Gesundheitsschwester/-pfleger, Fachbereich Mütter-/Väterberatung	1411	Spécialisation infirmier/-ère, branche puériculture	Nachdiplom Gesundheitsschwester/-pfleger, Fachbereich Mütter-/Väterberatung
142	Autres formations post diplômées (clinicienne niv. I, gestion, soins palliatifs, soins intensifs, ...)	Autres Nachdiplomausbildungen (HÖFA I, Pflegeleitung, Palliative Care, ...)	1421	Gestion d'équipe et conduite de projets	Teammanagement und Projektleitung
			1422	Praticien(ne) formateur(trice) HES	Praxisausbildner/innen FH
			1423	Quality manager	Quality manager
			1424	Psychiatrie	Psychische Gesundheit: Konzepte und Methoden
154	Cours dans le domaine de l'aide et des soins (p.ex. cours de base Croix-rouge)	Pflege-/Betreuungskurse (z.B. SRK-Pflegehelfer/innenkurs/-Grundkurs)	1541	Psychiatrie de la personne âgée / Psychothérapie	Alterspsychiatrie / Psychotherapie
			1542	Oncologie et soins palliatifs	Onkologie und Palliative Care



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Service de la santé publique  
Section Soins extra-hospitaliers

Dienststelle für Gesundheitswesen  
Sektion Spitalexterne Pflege

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Statistique fédérale SPITEX - Eidgenössische Statistik SPITEX			Statistique cantonale des CMS - Kantonale Statistik der SMZ		
Variable	FR	DE	Variable	FR	DE
150	Diplômé(e)s en travail social, en pédagogie sociale	Sozialarbeiter/innen- (FH)/Sozialpädagog/innen- Ausbildung (HF oder FH) mit Diplom	1505	Spécialiste en assurances sociales (brevet)	Sozialversicherungs Fachfrau/Fachmann (Berufsprüfung)
			1506	Diplôme fédéral d'expert en assurances sociales	Diplomierte Sozialversicherungs- experte/in
			1507	MAS en action et politiques sociales	MAS in Sozialarbeit und Recht
			1545	Autres	Andere